



Direction de la Jeunesse et des Sports

Règlement du programme Paris Sportives 2022

dans le cadre de l'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024

1. CONTEXTE

La Ville de Paris et Paris 2024 sont convaincus que le sport peut jouer un rôle précieux dans la reconquête de l'espace public par les femmes. En effet, à Paris, où les femmes représentent 53% de la population, des inégalités se manifestent encore dans tous les aspects de la vie courante. Le sport, formidable outil d'émancipation et d'affirmation, fait partie des leviers œuvrant pour la mixité dans la ville.

C'est pour cette raison que la Ville de Paris accompagne et soutient sur son territoire des projets sportifs favorisant la mixité des terrains de sport et la réappropriation de l'espace public par les femmes. Pour susciter de nouvelles approches, la Ville de Paris, et Paris 2024 ont lancé en 2021 et 2022 le dispositif « Paris Sportives » qui consiste à accompagner plusieurs clubs parisiens et des associations de quartier pour financer l'organisation d'activités sportives régulières dans le but d'inciter et habituer les femmes à utiliser les terrains d'éducation physique (TEP) en accès libre.

Ce projet s'inscrit à la fois dans le cadre de l'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques de la Ville de Paris avec la mesure 12 (« Les femmes à la conquête de l'espace public ») et dans celui de Paris 2024, en lien avec sa stratégie Impact et Héritage

14 projets ont été retenus pour la promotion 1 en 2020/2021 et 12 ont été reconduits en 2021/2022 :

- Le Panamboyz et Girlz United : club de football du 20e arrondissement, 100 % inclusif et luttant contre les discriminations qui organise des ateliers de football hebdomadaires pour 50 jeunes filles, de 6 à 14 ans, sur le TEP Alexandre-Luquet (20e). Les samedis après-midi d'avril à août.
- Ladies & Basketball : association qui propose des sessions de basket-ball sur les TEP Charlemagne (4e), Jemmapes(10e), square Calmette (15e), square Léon (18e), jardin d'Éole (18e), Stalingrad (19e), Archereau (19e), Curial (19e), Amandiers (20e), Alphonse Allais (20e). Chaque week-end d'avril à juin.

- Cultures sur Cour : association qui propose d 1 séance hebdomadaire de football/basket-ball sur le TEP du jardin Henri Sauvage (18e). Les mercredis de 18 à 20h de mars à fin août.
- Le Paris Lady Basket : club qui propose du basket pour les filles et des animations sportives (basket fitness, zumba, hip-hop, cardio-training...) sur le TEP Paul Meurice (20e). Les jeudis, samedis et dimanches.
- Socios Solidaires : association sportive et culturelle qui propose des séances de sport sur le TEP Marcel Sembat pour les femmes du quartier les lundis de 9h30 à 12h et de 15h à 16h et pour les seniors les jeudis de 9h30 à 11h30. Du 15 janvier au 15 juillet (hors vacances scolaires).
- Tu Vis Tu Dis : association qui propose des séances h de football féminines sur les TEP Grange aux Belles (10e), Lepeu (11e), Chapelle internationale (18e), Charles Hermite (18e), Reverdy (19e). Les mardis de 18h à 20h, mercredis de 16h à 18h et samedis de 10h à 12h) en alternance, de janvier à octobre.
- Amunanti: association qui organise des créneaux de boxe et de remise en forme aux TEP Chapelle Charbon et Chapelle International (18e). Tous les samedis d'avril, mai, juin et octobre et tous les week-ends de juillet et septembre de 16h à 18h et tous les dimanches d'avril à septembre sur Chapelle Charbon, entre 14h et 16h.
- Basket Paris 14 et le Paris Basket 15 : deux clubs de basket-ball qui proposent des séances aux TEP square Calmette (15e) et Paturle (14e). Tous les dimanches de 14h à 16h en alternance chaque mois, de mai à août.
- Maison 13 Solidaire : centre socioculturel situé dans le 13e arrondissement qui propose des séances de boxe, zumba, remise en forme au Parc Kellermann : les mardis de 10h à 11h30 et mercredis de 18h à 19h, au TEP Trenet : les mardis de 17h30 à 18h30 et mercredis de 10h à 11h30. De mars à fin décembre.
- La Domrémy Basket 13 : club de basket-ball du 13e arrondissement qui propose des séances hebdomadaires pour les adolescentes sur les TEP Bourneville, Carpentier et Kellermann. Les mardis matins, les dimanches matins et parfois les dimanches après-midi. De mars à septembre (hors vacances scolaires).
- Eiffel Basket Club : club de basket localisé dans le 15e arrondissement qui propose des séances au TEP Croix Nivert les dimanches de 14h à 16h30 et des tournois : 2 mercredis à Émile Anthoine et 2 dimanches à Croix Nivert. De mai à mi-juillet.
- Paris 13 Atlético : club de football du 13e arrondissement qui propose des séances aux TEP Charles Moureu et Boutroux. Les mercredis de 14h à 15h et de 17h à 19h d'avril à fin septembre.

11 nouveaux projets ont été retenus pour la promotion 2 en 2021/2022 :

- Kabubu : association humanitaire qui propose des séances de hand et de foot pour favoriser l'intégration des réfugiés par le sport. Au TEP Hautpoul (19e) les mardis et mercredis soirs de mars à fin août.
- Hustle Paris Basket : club qui propose des séances de fitness, self-défense, yoga, spike-ball et kin-ball aux TEP square Koufra (14e), Mission étrangère (7e), Bourneville-Kellermann (13e) et au parc Montsouris (14e). Les dimanches matins depuis le début avril fin octobre.
- Paris Université Club : association sportive omnisport du 13e arrondissement, qui propose des séances de danse et de basket aux TEP Bourneville –Kellermann et Glacière. D'avril à fin octobre.
- Quai de Jemmapes X : club qui propose des séances de basket au TEP Jemmapes et au TEP de la grange aux Belles, les samedis de juillet et d'août.
- Le Comité de Paris de judo : organise des sessions d'initiation au judo, jujitsu et self-défense à l'Institut du Judo du 12 avril au 15 avril de 14 à 16h ; au TEP Hautpoul (19e) la semaine du 2 au 6 mai, de 17h30 à 19h30, au TEP Verdun-Valmy (10e) : la semaine du 4 au 8 juillet de 17h30 à 19h30. Enfin, une dernière session est prévue du 18 au 22 juillet, tous les jours de 17h30 à 19h10 sur le TEP Jesse Owens.
- Le Comité départemental de Paris de la Fédération sportive et gymnique du travail : association omnisport qui propose des séances de foot, hand, basket aux TEP Reverdy et Hautpoul (19e) en alternance les mardis de 18h30 à 21h.
- Racing Multi Athlon : club omnisport qui propose des séances de course sur les quais de Seine et au centre sportif Émile Anthoine. Les mardis et jeudis.
- Paris Acasa Futsal : club qui propose d'organiser des séances de foot au gymnase Mc Donald les mercredis et vendredis de 20h à 22h et aux TEP Barbanègre et Curial (19e) les dimanches de 10h à 12h.
- Les Enfants de la Goutte d'Or : association sportive qui propose des séances de foot au stade des Fillettes (20e) les samedis de 10h à 13h, des animations au square Léon (18e) durant les vacances d'avril, de la marche sportive pour les mères de famille les mercredis et samedis matins. Au départ des locaux de l'association, 25 rue de Chartres (18e).
- Le Comité Parisien de Basketball : association qui organise des tournois de basket aux TEP Ladoumègue (19e), le 24 avril de 10h à 18h, Paturle (14e) le 7 mai de 10h à 18h et le 21 mai de 15h à 19h, jardin d'Eole (18e) les 23 juillet et 6 août de 10h à 18h, square Calmette ou Jemmapes le 4 juin de 15h à 19h (15e), au centre sportif Carpentier (13e) le 20 août de 10h à 18h, aux Pelouses d'Auteuil (16e) le 9 juillet de 15h à 19h et place de la Bastille (4e) le 16 juin.
- Académie Football Paris 18 : propose des sessions de foot au citystade des Fillettes (18e), deux samedis par mois de 10h à 12h d'avril à octobre (sauf août).

2. OBJECTIFS ET TYPES D'ACTION SOUTENUES en 2022/2023

Pour l'année 2022/2023, la Ville de Paris et Paris 2024 souhaitent apporter leur concours à des projets visant à favoriser la mixité des terrains de sport en accès libre et le retour vers une activité physique et sportive des femmes qui en sont éloignées à travers un soutien financier d'un montant de 300 000 € (pour reconduction des projets réussis en promos 1 et 2 et une nouvelle promotion 3 d'une enveloppe minimum de 100 000€).

Le présent appel à projets vise à apporter un soutien à des projets proposant de :

- de développer la pratique sportive des femmes dans l'espace public sur les terrains en accès libre (TEP, parcs et jardins, etc.) ;
- d'utiliser le sport pour améliorer la mixité dans l'espace public et en particulier sur les citystades ;
- d'offrir de nouveaux espaces pour favoriser la pratique des femmes éloignées du sport

Les projets devront toucher un nouveau public, qui bénéficiera de nouvelles séances de sport.

3. CONTENU DU DOSSIER

- **Porteurs de projets autorisés à répondre à l'appel à projets**

Les projets peuvent être portés par un club de sport, une association locale ou un consortium. Les candidats sont encouragés à proposer des projets en consortium, ceux-ci ayant davantage atteint leurs objectifs sur les précédentes éditions.

Le porteur de projet devra décrire précisément son offre et remplir le formulaire cerfa de demande de subvention.

- **Public(s) visé(s)**

Il appartiendra aux porteurs de projets d'identifier les publics cibles concernés par les actions mises en place. Une attention particulière sera portée aux projets visant les habitantes des quartiers populaires.

- **Évaluation du projet**

Les projets devront présenter des critères d'évaluation tant qualitatifs que quantitatifs s'appuyant sur des indicateurs clairement définis dans le dossier de candidature. Les résultats devront être évalués à l'aune des publics ciblés et des objectifs fixés initialement.

- **Coût du projet**

La Ville de Paris et le Fonds de Dotation Paris 2024 prendront en charge, par l'octroi d'une subvention sous la forme d'une convention d'objectifs, au maximum 80 % du coût total de l'action, sur la base du budget présenté par le(s) porteur(s) de projet(s) pour un an.

Le montant d'aide sollicité pourra faire apparaître un besoin d'accompagnement financier sous forme d'incubation et/ou d'aide à la mise en consortium entre acteurs du projet.

- **Localisation**

Les projets devront impérativement se dérouler sur le territoire parisien.

4. CRITÈRES DE SÉLECTION

Les candidatures seront étudiées par un jury et pourront également, sur décision de celui-ci, faire l'objet d'une présentation. Le jury sera notamment représenté par des membres de la Ville de Paris, de Paris 2024 et de personnalités qualifiées. Le jury analysera les dossiers de candidature sur la base des critères suivants énoncés par ordre décroissant :

- Critère 1 : le projet d'animations sportives féminines sur les TEP apprécié au travers de son impact social et de ses vertus pédagogiques ;
- Critère 2 : la cohérence opérationnelle du projet (identification du public cible, méthode de suivi et d'évaluation) et les moyens mis en œuvre ;
- Critère 3 : la diversité des partenaires accompagnant le porteur de projet.

5. REMISE DES DOSSIERS DES CANDIDATS

Les structures souhaitant candidater devront envoyer par mail un formulaire cerfa de demande de subvention (n°12156*05) complété de façon dématérialisée à l'adresse suivante : djs-aap-djs@paris.fr en indiquant en objet « Paris Sportives – promo 3 ».

Les propositions devront être mises en ligne au plus tard le 06/09/2022 à 23h59

6. CONTACT

Pour toute interrogation concernant les modalités de candidature, merci de contacter : djs-aap-djs@paris.fr